

autre, le nom de M. de Chantelauze oblige l'Académie. Elle voulut au jour du péril intervenir tout entière pour défendre sa vie. Il lui appartenait de déplorer sa mort et d'honorer sa mémoire.

Pour cette pieuse tâche, elle n'a cherché ni le plus digne ni le plus dévoué : une légitime et généreuse émulation eût embarrassé son choix; elle n'a pas choisi, ce sont les souvenirs qui ont désigné. C'est le privilège du passé qui m'a valu la mission du présent.

Je m'efforcerai de la remplir avec une simplicité digne d'un noble caractère, avec une impartialité digne d'une grande vie.

La vie de M. de Chantelauze s'est partagée entre la politique et la magistrature. L'une lui donna l'orageux éclat de quelques jours d'histoire; l'autre le constant honneur de toute une carrière.

Il était né dans le département de la Loire. L'éclat de ses débuts au barreau de sa ville natale le fit appeler, à vingt-deux ans, dans les rangs de la magistrature. Substitué au tribunal de Montbrison, en 1811, il ne tarda pas à voir arriver la Restauration. Il n'avait pas appelé l'invasion étrangère; mais il salua avec confiance le retour de la paix et de la liberté. Les Cent-Jours froissaient toutes ses sympathies : il n'hésita pas à refuser le serment.

Mais les fidélités les plus inébranlables sont les plus modérées, et loin de pousser la monarchie dans des voies de réaction ou d'arbitraire, le jeune magistrat avait publié, dès 1814, un écrit fortement empreint d'un esprit sage et libéral et d'un dévouement éclairé à la monarchie constitutionnelle.

Cet écrit publié avant la charte de 1814, quand la liberté s'essayait enfin, au milieu des incertitudes et du travail des esprits, n'hésita pas à devancer tous les principes parlementaires. On y trouve une comparaison des maux de l'anar-